

Conseil communal du 18 mai 2017 à 19 heures 30

Ordre du jour

Séance publique

1 Confirmation du compte 2016 du CPAS de Comblain-au-Pont 1.842.073.521.8

Vu la loi organique des CPAS ;

Vu le compte 2016 du CPAS arrêté par le Directeur financier et vérifié et accepté par le Conseil de l'Aide Sociale en sa séance du 21 avril 2017;

Le Conseil communal,

d'approuver le compte 2016 du CPAS se clôturant par un excédent budgétaire de 14774.73 € et par un excédent comptable de 14774.73 € au service ordinaire et un excédent de 0,00 € au service extraordinaire.

2 Compte communal 2016 2.073.521.8

Art. 1^{er}

D'approuver, comme suit, les comptes de l'exercice 2016 :

TOTAL DE L'ACTIF	20.735.876,28	TOTAL DU PASSIF	20.735.876,28
------------------	----------------------	-----------------	----------------------

CHARGES			PRODUITS		
III.	Boni courant (II' - II)	453.083,83	III'.	Mali courant (II - II')	
VII.	Boni d'exploitation(VI' - VI)	383.893,92	VII'.	Mali d'exploitation(VI - VI')	
XI.	Boni exceptionnel (X' - X)	200.072,64	XI'.	Mali exceptionnel (X - X')	
XIII.	Boni de l'exercice (XII' - XII)	583.966,56	XIII'.	Mali de l'exercice (XII - XII')	

Tableau de synthèse

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	6.808.025,26	2.675.489,29	9.483.514,55
- Non-Valeurs	31.325,77	0,00	31.325,77
= Droits constatés net	6.776.699,49	2.675.489,29	9.452.188,78
- Engagements	6.490.567,25	2.675.502,28	9.166.069,53
= Résultat budgétaire de l'exercice	286.132,24	-12,99	286.119,25
Droits constatés	6.808.025,26	2.675.489,29	9.483.514,55
- Non-Valeurs	31.325,77	0,00	31.325,77
= Droits constatés net	6.776.699,49	2.675.489,29	9.452.188,78

- Imputations	5.959.731,35	1.169.889,98	7.129.621,33
= Résultat comptable de l'exercice	816.968,14	1.505.599,31	2.322.567,45
Engagements	6.490.567,25	2.675.502,28	9.166.069,53
- Imputations	5.959.731,35	1.169.889,98	7.129.621,33
= Engagements à reporter de l'exercice	530.835,90	1.505.612,30	2.036.448,20

Art. 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

3 ADL - Régie communale ordinaire "Agence de Développement Local de Comblain-au-pont" - Budget 2017 - Notification, pour exécution, de l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 par lequel le Ministre de tutelle, Monsieur Pierre Yves DERMAGNE, approuve le budget 2017 de la régie 1.82

Le Collège communal doit communiquer cet arrêté au Conseil communal et au Directeur financier conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale.

Vu l'avis du Centre Régional d'Aide aux Communes rendu en date du 2 mars 2017 et les remarques du CRAC actées dans l'arrêté :

"(...) Le Centre n'a reçu aucune information concernant le budget initial 2017 de la Régie ordinaire de l'ADL.

Toutefois, au vu de la situation financière équilibrée de la Commune, le Centre ne remet pas d'avis défavorable sur le budget 2017 de l'ADL si et seulement si celui-ci est établi dans le strict respect du décret du Gouvernement wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux Agences de Développement Local, tel que modifié le 15 décembre 2015.

De manière générale, en cas de situation budgétaire difficile, le Centre recommande aux Communes sous Plan de gestion de s'approcher au maximum de l'intervention communale minimale, telle que prévue par la réglementation, sachant que celle-ci doit équivaloir à au moins 30% de la subvention octroyée par la Région wallonne." ;

En réponse, le Collège communal a décidé (délibération du 30 mars 2017) :

- De prendre acte de l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 ;
- De confirmer que le budget 2017 de l'ADL a été établi dans le strict respect du décret du Gouvernement wallon du 25 mars 2014 ;
- De confirmer que l'intervention communale est minimale en ce sens qu'elle consiste en la part non subventionnée du budget de la régie, lequel est limité aux seules dépenses de personnel et de fonctionnement, toutes les dépenses liées aux actions étant portées au budget communal et faisant le plus souvent l'objet de subventions ;
- De communiquer l'arrêté au Conseil communal, avec les deux remarques précédentes, ainsi qu'au directeur financier, conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale.

4 Police - Zone de police du Condroz - Subventions communales

Rappel: envoi des délibérations du Collège doivent être transmises au Gouverneur 1.74.073.521.1

La dotation à affecter à la zone de police codifiée 5296 est fixée au montant de : 324.894,27 EUR pour l'année 2017.

5 Subsidés à des Tiers - ASBL "Les Découvertes" et ASBL "Musée Communal" - Demande de subvention afin de couvrir les factures du GREOVA relatives aux mi-temps mis à disposition par la Maison du Tourisme pour l'accueil touristique et l'accueil du musée à Comblain. 2.078.51

Le Conseil est invité à accorder :

- une subvention de 6.250,00 € (six-mille-deux-cent-cinquante euros) à l'ASBL "Les Découvertes de Comblain" pour couvrir la facture du GREOVA relative au mi-temps mis à disposition par la Maison du Tourisme pour l'accueil touristique à Comblain,
- une subvention de 6.250,00 € (six-mille-deux-cent-cinquante euros) à l'ASBL "Musée communal" pour couvrir la facture du GREOVA relative au mi-temps mis à disposition par la Maison du Tourisme pour l'accueil du musée à Comblain.

6 Subsidés à des Tiers - ASBL "Le Cartel" - Demande de don de pierres actuellement stockées à la carrière souterraine et qui serviraient d'assises aux gradins du futur amphithéâtre de verdure prévu dans le jardin 2.078.51

Le dossier étant complet, le Conseil est invité à accorder une subvention en nature à l'ASBL "Le Cartel" par le don de pierres actuellement stockées à la carrière souterraine dans le cadre de l'aménagement extérieur de la nouvelle construction.

7 Fabriques d'églises - Sacré-Coeur - Poulseur - Compte - Exercice 2016 1.857.073.521.8

Les comptes 2016 de la Fabrique de l'église du Sacré Coeur de Jésus à Poulseur font apparaître : Total de recettes : 12.494,31 €. Total des dépenses : 11.045,58 €. Boni : 1.448,73 €. Intervention communale de 3.995,42 €.

8 Fabriques d'églises - Saint-Martin - Comblain - Compte 2016 1.857.073.521.8

Total de recettes : 65.877,99 €. Total des dépenses : 58.196,840 €. Boni : 7.681,15 €. Intervention communale de 0,00 €;

9 Cultes - Fabrique d'Eglise - Sacré-Coeur - Poulseur - Budget. Modification budgétaire n°1 - Exercice 2017 1.857.073.521.1

La modification budgétaire de la Fabrique de l'église du Sacré Coeur de Jésus à Poulseur fait apparaître : Total de recettes : 8.090,00 €. Total des dépenses : 8.090,00 €. Boni : 0,00 €. Pas de modification de l'intervention communale.

10 Cultes - Fabrique d'Eglise - Saint-Joseph - Oneux - Budget 2017. 1.857.073.521.1

Le budget 2017 de la Fabrique de l'église Saint-Joseph à Oneux fait apparaître, après rectifications du chef diocésain : Total de recettes : 1.803,020 €. Total des dépenses : 1.803,02 €. Boni : 0,00 €. Intervention communale après rectification du chef diocésain de 249,43 €.

11 Location du droit de chasse - Adjudication juillet 2017. Renouvellement des baux de chasse pour la période du 1/07/2017 au 30/06/2029 2.073.512.46

Il est proposé de renouveler les baux de chasse pour la période du 1/07/2017 au 30/06/2029 et d'approuver le cahier des charges proposé par le DNF.

Les lots peuvent être attribués selon soit une mise aux enchères publiques (prix de départ et prix de réserve) avec droit de préférence à prix égal au tenant actuel du lot soit une procédure négociée sur base d'offres écrites.

Précompte mobilier à charge du tenant.

Loyer indexable.

Dans le cas d'enchères publiques, les services administratifs proposent que celles-ci se déroulent un lundi 20h du mois de juin.

Proposition de répartition des lots, de montant de mise à prix et de prix de réserve :

		Mise à prix €/Ha	Prix de réserve €/Ha
Lot n°1 : Poulseur, Neuve Cense et Embiérère (compartiments 1 à 4)	9.10 Ha	80	70
Lot n°2 : Bois de Comblain (compartiments 10 à 15)	68.98 Ha	100	90
Lot n°3 : Steppes (compartiments 18 et 19)	2.31 Ha	90	80
Lot n°4 : Heid de Mont (compartiments 21, 24, 25 et 26)	21.60 Ha	40	35
Lot n°5 : Oneux (compartiment 27 dont sart n°13) - chasse au vol	9.27 Ha	20	20
Lot n°6 : Malheid (compartiment 28)	9.34 Ha	35	20
Lot n°7 : Hoyémont (compartiments 29 et 30)	19.86 Ha ou 19.44 Ha si parcelle 1/H/945/E pas prise en compte	90	80
Lot n°8 : Pont de Scay (compartiment 32)	1.14 Ha	35	20
Lot n°9 : Carrière de Halleux (compartiment 33)	3,36 Ha	35	20
Lot n°10 : Sarts communaux n°1 à 12	13.81 Ha	35	20

12 “Marché de services relatif au projet et à la coordination santé sécurité pour la construction d'un hall sportif rue du Vicinal à Comblain-au-Pont”. Avenant 1 : Refonte du dossier et étude du projet pour mise en conformité aux impositions de la Fédération de Basket, du service d'incendie et de

l'urbanisme. Association momentanée LACASSE-MONFORT sprl et SYNERGIE Architecture sprl 1.855.3

Le projet faisant l'objet du marché initial a été adapté suivant les impositions de la Fédération du Club de Basket passé récemment en D3, du service d'incendie et de l'urbanisme. Les impositions sont :

- Aménagement d'une tribune de minimum 250 personnes.
- Cafétéria redimensionnée pouvant accueillir minimum 250 personnes.
- Les espaces techniques (sanitaires, vestiaires,...) ont également dû être adaptés en fonction de ce potentiel de public.
- Nouvelles places de parking à intégrer.
- Ces adaptations ont eu des implications sur la conception du bâtiment, des gradins, de la cafeteria, des sanitaires et également des sorties de secours. Les sorties de secours ont été adaptées suite à une présentation au service Urbanisme et aux pompiers.
- Exigences de l'urbanisme (matériaux de revêtement)

La mission initiale décrite dans le cahier des charges portait sur une estimation de travaux de 1.500.000€ hors TVA. Bien que portant sur le même objet (mission de l'architecte relative à la construction d'un hall rue du Vicinal à Comblain-au-Pont pour la pratique de sports, dont le basket et le football en salle, répondant aux normes fixées, notamment, par les fédérations sportives), le marché de services porte sur un nouvel avant-projet estimé désormais à +/- 2.400.000€ hors TVA.

Les honoraires sont modifiés de la sorte :

Honoraires prévus initialement : Forfait : 66.500€ HTVA.

Honoraires sollicités : Forfait complémentaire de 33.000,00€ HTVA sur base du contrat de base :

1. Pré-étude et avant-projet : 10.500€ HTVA
2. Dossier de demande de permis d'urbanisme : 4.500€ HTVA
3. Dossier de demande de subvention : 2.500€ HTVA
4. Mise en concurrence : 6.500€ HTVA
5. Autres missions relatives à l'exécution des travaux : 9.000€ HTVA ;

13 Approbation de l'estimation ajustée d'un montant de 226.769,40 € hors TVA ou 274.390,97 €, 21% TVA comprise pour le marché de base et pour le montant d'offre contrôlé de 32.151,00 € hors TVA ou 38.902,71 €, 21% TVA comprise pour l'option 1 (revêtement trottoirs en hydrocarboné), soit un total de 258 920,40€ HTVA, soit 313 293,68€ TVAC, pour le marché "Marché de travaux : Crédit d'Impulsion 2015 : Piétonnier du Pasé des Gates (Rue Havée Madeleine) au Tige de Pair (via la place de la Fontaine). Phase 1 : rue Havée Madeleine". 1.811.122.1

L'estimation était de :

- Marché de base + option 1 revêtement hydrocarboné : 208.964,20 € htva ou 252.846,68 € TVAC.
- Marché de base + option 2 revêtement pavage : 234.899,20 € htva ou 284.228,03 € TVAC.

14 Propriétés communales. Echanges Rue de l'Egalité - Partie propriété communale non cadastrée du domaine public (rue de l'Egalité) et partie d'un bien appartenant à Monsieur Michaël PIRE, rue de l'Egalité 5 à 4170 Comblain-au-Pont cadastrée 99F4/pie. 2.073.511.3

Lors de la vente du bien situé rue de l'égalité 7, il avait été stipulé que l'acquéreur devait régulariser la situation du garage jointif à la propriété acquise, garage occupé par l'acquéreur mais situé sur l'assiette du domaine public.

La formule proposée était de procéder à l'échange entre une parcelle privée située sur la butte Saint-Martin et la partie du domaine public à céder (assise du garage).

Le Comité d'Acquisition a procédé à l'estimation des biens :

Le bien privé à céder est estimé à 50 € pour 150 m² (0,48€ /m²).

Le bien communal est estimé à 1.920 € pour 50 m² (48 €/m²).

Le bien communal à acquérir est grevé d'une servitude de passage (le voisin devra avoir un droit de passage dans le garage pour alimenter sa citerne à l'arrière de sa maison). Le bien communal est difficilement valorisable vu sa situation et sa petite largeur (2,93 m à rue). La Commune est intéressée de contourner le cimetière, la passerelle du sentier d'enceinte du site de la Maison forte de Comblen (tour Saint-Martin et mur d'enceinte) étant déjà située sur domaine privé depuis plus de 10 années. En conséquence, le Collège a marqué son accord pour la prise en charge des frais de géomètre (400€htva).

Une nouvelle vente du bien situé rue de l'Egalité 7 va avoir lieu et le Notaire propose un projet d'acte visant à régulariser la situation et à procéder à l'échange.

15 Internet - Rénovation du Site Internet Communal - IMIO - Assemblées générales, rapports, etc.- Convocation aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du jeudi 1er juin 2017 à 18 heures et 19 h à Gosselies - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 2.073.533

Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'IMIO prévues le jeudi 1er juin 2017 à 18 h et à 19 h (Hôtel Charleroi Airport à Gosselies),

Points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'IMIO :

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2016;
4. Décharge aux Administrateurs;
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;
6. Désignation d'un administrateur;

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts de l'Intercommunale.

16 Union des Villes & Communes de Wallonie Asbl - Assemblées générales ordinaires. Assemblée générale ordinaire le vendredi 19 mai 2017 à 8 h (suivie d'un colloque "Communes, Citoyens, Quelle Démocratie de proximité ?") - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 2.075.711

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Union des Villes & Communes de Wallonie Asbl prévue le vendredi

19 mai 2017 à 8 h au Point Centre à Gosselies,

Points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Union des Villes & Communes de **Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :**

Rapport d'activités - L'Année Communale

Jacques GOBERT, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Approbation des comptes :

Comptes 2016 :

- Présentation
- Rapport du Commissaire, Thierry LEJUSTE, RSM?
- Réviseur d'entreprises
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- Budget 2017

Remplacement d'Administrateurs

Allocution de Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre des pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement

**17 Assurances en général - ETHIAS (La société) - Assemblée générale - Lundi 19/06/2017 à 10h au « Flanders Meeting & Convention Center Antwerpen», Koningin Astridplein, 26 à 2018 Anvers.
2.077.95**

Convocation à l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'Ethias Droit Commun (Association d'assurances mutuelles) le lundi 19 juin 2017 à 10 h au Flanders Meeting & Convention Center Antwerpen (Koningin Astridplein, 26 à 2018 Anvers),

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'Ethias Droit Commun (Association d'assurances mutuelles) :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2016;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016 et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat;
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission;
5. Désignation statutaire;
6. Mandat de commissaire

18 Tourisme - Province de Liège - Projet de convention portant sur la réalisation, la maintenance et la

promotion d'un réseau cyclable à vocation touristique organisé sur base d'un système de "Points-noeuds" 1.824.508/200

Dans un courrier du 20/03/2017, la Directrice générale de la DG Infrastructures et Environnement de la Province de Liège, Madame D. COUNE, annonçait au Collège communal le début des premiers travaux de balisage du réseau cycliste à points-noeuds.

Elle joignait à son courrier un projet de convention afin de préciser les tâches respectives de la Province de Liège et des communes dans la mise en oeuvre et l'entretien de ce réseau (voir document dans la farde du Conseil). Le Collège communal, réuni en séance le 27/04, a décidé de soumettre le point à l'approbation du Conseil communal. La convention prévoit les engagements suivants pour la commune :

"1. Entretien des chemins et sentiers communaux repris dans le réseau.

Cet entretien comporte notamment les opérations suivantes : fauchage des abords, balayage de la partie indurée des pistes cyclables après fauchage et de manière régulière en période de chute de feuilles, débroussaillage, élagage et abattage d'arbres dangereux, taille des haies, interventions éventuelles après tempête sur les chemins communaux faisant partie du réseau ;

2. Dégager la végétation susceptible de masquer les balises ;

3. Garantir un accès aisé aux chemins repris dans le réseau ;

4. Remettre les balises correctement en place lors de travaux effectués sur la signalisation routière communale ;

5. Assurer un travail de veille passive sur la signalétique elle-même ;

6. Notifier à la Province, toute dégradation, vol et tout fait généralement quelconque pouvant engager la responsabilité de cette dernière et dont la commune aurait connaissance ;

7. En cas d'adaptation de la signalisation communale en vue de renforcer la sécurité et l'attractivité du réseau, adopter les arrêtés complémentaires de police nécessaires ;

8. À ne pas modifier ou compléter, de sa propre initiative, les itinéraires du réseau et les emplacements des panneaux."

Les engagements n°1 à 5 pris dans le cadre de cette convention pourront être réalisés par la nouvelle équipe d'ouvriers mutualisés dans le cadre de missions qui lui ont été dévolues par le Conseil communal le 28 mars 2017.

19 « J'adopte une poule ». 1.777.614.9

Le Conseil a marqué son accord de principe lors de la séance précédente.

Le Groupe ECOLO a été chargé de préciser les modalités de l'action et a remis des propositions au Collège.

Ces propositions ont soulevés les questions et remarques suivantes :

- Laisser les gens décider des installations qu'ils souhaitent faire pour accueillir leurs poules (poulailler fait main ou acheté, mise en place de grillages, etc...
- Qui organise ?
 - évènement de promotion "journée poulaillers ouverts"
 - atelier de décoration de poulailler
 - concours photos de poules
 - séance d'information
 - réunions d'évaluation individuelles ou collectives
 - visites individuelles pré-attribution
 - visite mensuelle pour évaluation
 - séance de construction collective des 20 poulaillers

- o service d'aide et d'accompagnement
- Lourdeur des renseignements demandés aux participants : litrage et fréquence de sortie du conteneur vers 2 mois avant, pesage quotidien des déchets organiques données aux poules pendant 2 mois, accord des voisins, personne qui s'occupera des poules en cas d'absence ...
- Quid du matériel (de récupération ?) qui sera fourni par la commune pour l'atelier de construction de 20 poulaillers ?
- Quid de la livraison des poulaillers fabriqués aux personnes qui ne disposent pas de moyens pour les ramener chez elles ?
- Quid des poules qui seraient rétrocédées à la commune si un adoptant décide de se retirer du projet avant les 2 ans ou s'il ne s'en occupe pas bien ? Elles sont réattribuées à un nouveau ménage ? Qui garde les poules entre les deux ?

Le Collège a demandé au groupe de ECOLO de revoir ses propositions de manière à répondre aux observations du service et ce , avant toute nouvelle décision.

Faute de quoi, le Collège invitera le Conseil commun al à reporter le point.

20 Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 28 mars 2017
2.075.1.077.7